

Délibération

**Tarification des services de la CCI Rochefort et Saintonge,
à compter du 1^{er} octobre 2019**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement consultée à distance, de mercredi 25 septembre à 11h à vendredi 27 septembre 2019 à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu le code de commerce et notamment l'article D711-67-3,

Vu le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment la section 7 du chapitre 4,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, rendu le 10 septembre 2019,

Après avoir pris connaissance des évolutions tarifaires proposées par les services de la CCI,

Décide :

D'adopter la grille tarifaire mise à jour, qui sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2019 et diffusée sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée à distance du 25 septembre à 11h au 27 septembre 2019 à 11h

Nombre de votants (= quorum)

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

24 25
1

Gérard Filiche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président

